



DIRECTIVE D'UTILISATION DES PLATEFORMES DE COMMUNICATION AVEC LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

SERVICE DISPENSATEUR : Service du secrétariat général

PREMIÈRE VERSION : 22 août 2025 (DG)

MODIFICATIONS :

1.0 BUT ET OBJECTIFS

La présente Directive d'utilisation des plateformes de communication avec les parents et les élèves (ci-après « Directive ») vise à assurer la protection des renseignements personnels des élèves et de leurs parents, en respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1, ci-après « LAI »).

Elle a pour objectifs de soutenir et d'encadrer, dans leur utilisation des plateformes de communication, le personnel du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (ci-après le « CSSPB ») qui communique avec les parents ou les élèves dans le cadre de ses fonctions. Elle vise également à canaliser les moyens de communication entre les parents ou les élèves et le personnel afin d'éviter que des renseignements se perdent à travers plusieurs plateformes différentes.

La Directive doit être lue en concordance avec les orientations, encadrements, politiques, directives ou autres outils en vigueur au CSSPB concernant la protection de renseignements personnels et l'utilisation des outils technologiques, dont entre autres les politiques suivantes :

- [Politique relative à la sécurité de l'information](#);
- [Politique relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à l'égard des renseignements personnels](#);
- [Politique de confidentialité pour la cueillette de renseignements personnels par un moyen technologique](#).

2.0 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Directive, on entend par :

Plateforme(s) : plateforme technologique ou application technologique utilisée par le personnel pour communiquer avec les parents ou les élèves.

Renseignement(s) personnel(s) : renseignement qui concerne une personne physique et permet directement ou indirectement de l'identifier (par exemple : nom et prénom, **photo**, date de naissance, opinion ou commentaire du personnel, résultats académiques, etc.).

3.0 CHAMP D'APPLICATION

La Directive s'applique à tout le personnel du CSSPB qui communique avec les parents et les élèves dans le cadre de ses fonctions. Elle vise à circonscrire les modes de communication et à encadrer l'utilisation des plateformes de communication par le personnel. Elle ne s'applique pas à l'utilisation du courriel professionnel.

4.0 PLATEFORMES APPROUVÉES

Le CSSPB permet au personnel l'utilisation de certaines plateformes de communication pour lesquelles il apportera du support en cas de besoin (ci-après : plateformes approuvées).

Les plateformes approuvées par le CSSPB :

- ✓ Mozaïk-Portail, Portail Parents (mParent/Clic École);
- ✓ TEAMS et Classroom (pour la communication avec les élèves).

Avant d'utiliser une autre plateforme qui n'est pas approuvée par le CSSPB, le personnel doit obtenir une autorisation écrite de sa direction d'établissement (par exemple : ClassDojo), laquelle s'assurera de valider auprès du comité de sécurité du CSSPB.

L'utilisation de Facebook¹ ou Facebook Messenger est proscrite à titre de plateforme de communication avec les parents ou les élèves. Il en est de même des adresses courriel ou comptes de réseaux sociaux personnels du personnel du CSSPB.

À noter : Le CSSPB autorise l'utilisation des plateformes approuvées, sous réserve que leur utilisation respecte les bonnes pratiques en matière de protection des renseignements personnels. À cet effet, il est primordial de respecter les conditions d'utilisation de la présente Directive.

Enfin, **il est recommandé de privilégier l'utilisation de la plateforme Portail Parents (mParent/Clic École)** puisqu'elle est liée et alimentée par l'outil de gestion quotidien du personnel, Mozaïk-Portail.

5.0 CONDITIONS D'UTILISATION

Les conditions suivantes doivent être respectées dans le cadre de l'utilisation des plateformes :

- 5.1** Pour faciliter la compréhension, le personnel doit transmettre aux parents, au début de l'année scolaire et avant d'utiliser la plateforme, un document présentant la plateforme, les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis, et son utilisation dans la classe. La direction d'établissement doit valider le document soumis aux parents ou à l'élève.
- 5.2** L'utilisation d'une seule plateforme par groupe-classe doit être privilégiée.
- 5.3** Un renseignement général (neutre et objectif) s'adressant à tous peut être communiqué dans la section de la plateforme accessible à tous, sans qu'aucun consentement particulier ne soit requis.
- 5.4** Lorsque possible, l'élève doit être identifié, sur la plateforme, par **son prénom uniquement** et au moyen d'un avatar. **Cependant, lorsque l'accès à la plateforme repose sur un compte institutionnel fourni par le CSSPB (ex. : Microsoft ou Google), l'affichage du nom complet de l'élève, tel que généré automatiquement par le système d'authentification, est permis.** Dans un tel cas, il appartient au personnel de s'assurer que l'utilisation respecte les bonnes pratiques de protection des renseignements personnels et que seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder à la plateforme.
- 5.5** Certains renseignements personnels sur l'élève peuvent être communiqués dans la section de la plateforme accessible uniquement aux autres élèves de la classe, leurs parents et tuteurs, et uniquement dans les cas suivants :

5.5.1 Cette communication s'inscrit dans un contexte pédagogique ou éducatif;

¹ La publication d'information générale sur les pages Facebook officielles des écoles est toujours permise, mais les groupes Facebook privés de classe, de services de garde ou d'équipes sportives, entre autres, ne sont plus permis, ainsi que l'utilisation de toute autre page Facebook publique non autorisée par le Centre de services scolaire.

- 5.5.2** Ces renseignements personnels portent sur une activité de l'élève dans le cadre des activités de la classe ou de l'école, et ce, lorsqu'il s'agit d'une réalisation académique, sportive ou artistique ou d'une **photo** sur laquelle il apparaît;
- 5.5.3** Un consentement écrit des parents a été transmis et reçu par le personnel pour communiquer de tels renseignements personnels aux autres élèves de la classe ou à leurs parents ainsi qu'au gestionnaire de la plateforme, et ce, selon le formulaire de consentement prévu en annexe A de la présente.
- 5.6** Les renseignements personnels sur l'élève peuvent être communiqués au besoin à l'un ou l'autre de ses parents ou tuteurs dans la section de la plateforme qui leur est exclusivement réservée, pourvu que le personnel ait obtenu un consentement écrit à cet effet de même que pour la communication de tels renseignements personnels au gestionnaire de la plateforme, selon le formulaire de consentement prévu en annexe A de la présente.
- 5.7** Un parent a le droit de refuser de consentir à la transmission de renseignements personnels concernant son enfant via la plateforme. Il appartient alors au personnel de s'assurer de respecter ce refus. Le parent doit expliquer sa décision à l'enfant, compte tenu des impacts pour celui-ci.
- 5.8** Un parent peut en tout temps retirer un consentement valablement donné, auquel cas le personnel doit s'assurer d'actualiser ce refus. Le parent doit expliquer sa décision à l'enfant.
- 5.9** Lorsqu'une autre plateforme que Mozaïk-Portail, Portail Parents et Clic École est utilisée, le personnel doit, au plus tard le 30 juin, procéder ou s'assurer de la **suppression ou de la destruction des renseignements** et documents se trouvant sur la plateforme. Le personnel doit confirmer par écrit à sa direction que la destruction a été effectuée.
- 5.10** Malgré le paragraphe 5.9, les renseignements ou documents qui doivent être conservés doivent être déposés au dossier de l'élève.

6.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Directive entre en vigueur le 22 août 2025.



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Confidentiel – Transmis électroniquement

Je,(*nom du parent ou tuteur*), à titre de titulaire de l'autorité parentale de..... (*nom de l'enfant*), confirme avoir été dûment informé(e) de l'utilisation dans la classe de la plateforme technologique (*nom de la plateforme*) (ci-après « Plateforme »), et des objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis.

À ces fins, j'autorise, par la présente, le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, et (*nom du membre du personnel*) :

- À communiquer certains renseignements personnels sur mon enfant aux autres élèves de la classe dans un espace de la plateforme prévu à cette fin, de même qu'au gestionnaire de la plateforme aux fins de gestion de la plateforme, uniquement lorsque ce renseignement personnel concerne une activité de mon enfant dans le cadre des activités de sa classe ou de l'école, et ce, lorsqu'il s'agit d'une réalisation académique, sportive ou artistique ou d'une photo sur laquelle il apparaît :

Oui : ☐ Non : ☐

- À me transmettre des renseignements personnels sur mon enfant dans un espace de la plateforme réservé à cette fin et à les communiquer au gestionnaire de la plateforme aux fins de gestion de la plateforme :

Oui : ☐ Non : ☐

Je comprends que je peux refuser de fournir l'un ou l'autre des consentements ci-haut sans que ce refus affecte la qualité des services éducatifs à mon enfantⁱ.

Je comprends également que je peux révoquer de tels consentements en tout temps.

Ce consentement est valide pour la durée de l'année scolaire 20XX-20XX.

En foi de quoi j'ai signé à, le

Transmettre obligatoirement votre formulaire à l'adresse courriel suivante :
_____ avant le _____ septembre 20__

Note : En cas de refus de consentir, nous vous demandons d'expliquer votre décision à votre enfant compte tenu des implications pour celui-ci.